



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1

1148 La Praz

Tél. : 024 453 15 87 – 078 622

52 27

Au Conseil général de La Praz

La Praz, le 16 mai 2023

Préavis municipal relatif à la rénovation de la Grande-salle de La Praz

Demande de crédit

Préavis No 14/2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

But :

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de **CHF 50'000.00** pour la réfection de la Grande-salle de La Praz.

Préambule :

Notre Grande-salle est un lieu emblématique du village et essentiel pour se réunir à l'occasion d'événements officiels, associatifs ou privés. Notre scène est particulièrement appréciée.

Une rénovation partielle et un remplacement de certaines parties abimées du bâtiment sont nécessaires et pertinents pour faire perdurer le bon fonctionnement de cet endroit et en améliorer sa convivialité.

Etat actuel :

Le parquet de la Grande-salle et celui de la scène ne peuvent plus être poncés ou réparés, ils présentent de nombreuses fissures et fatigues dues à une forte utilisation.

Les peintures ont vécu et de nombreuses taches et décollements ornent les murs ; des lattes du plafond sont décollées.

La qualité acoustique de la salle est médiocre voire gênante lors d'assemblées, rassemblements ou manifestations, ce qui rend de facto le lieu moins fonctionnel et convivial.

La cuisine mérite également une rénovation. Un brin de confort supplémentaire et un réaménagement fonctionnel sera assurément apprécié.

Travaux de réfection :

1. Remplacement des parquets de la salle principale et de la scène arrivés en fin de vie, ainsi qu'un ponçage de l'arrière-salle.
2. Rafrâichissement des peintures de la salle principale, des halls d'entrée ainsi que de la cuisine, couleurs passées et usées (lever les yeux au plafond).
3. Pause d'éléments acoustiques dans la salle principale pour réduction des nuisances sonores (faire disparaître l'effet d'écho).
4. Réfection et réaménagement du mobilier et des appareils électroménagers de la cuisine, ajout d'un lave-vaisselle et plan de travail.
5. Divers : un remplacement des rideaux et des petits aménagements rendront les lieux plus conviviaux et fonctionnels.

L'estimation des coûts des travaux est basée sur des devis demandés auprès de deux entreprises locales et se présente comme suit (les montants ont été arrondi au millier supérieur)

Remplacement des parquets de la salle principale et de la scène, ainsi que ponçage de l'arrière-salle (solde arrondi supérieur)	CHF	20'000.00
Peinture de la grande salle et des halls d'entrée, ainsi que de la cuisine	CHF	8'000.00
Réduction acoustique	CHF	5'000.00
Rénovation et aménagement de la cuisine	CHF	9'000.00
<u>Divers et imprévus</u>	<u>CHF</u>	<u>8'000.00</u>
Total	CHF	50'000.00

Financement :

Les coûts de réalisation de ce projet seront financés par la trésorerie courante. L'amortissement linéaire sur 15 ans apparaîtra dans le compte de charges n° 350.331.00 "amortissement bâtiment".

Evaluation énergétique :

La maison de commune est un bâtiment qui n'a fait l'objet d'aucune amélioration de l'enveloppe énergétique durant les dernières décennies, si ce n'est lors de la rénovation de la toiture. On peut donc considérer, qu'à l'exception des combles, la qualité de l'isolation du bâtiment est très loin des standards actuels et peut être qualifié de médiocre.

En réponse à l'interpellation du Conseil Général, les coûts d'une amélioration énergétique sommaires ont été évalués comme suit, pour la seule grande salle :

Isolations murales	CHF	22'000.00
Déplacement de quatre radiateurs	CHF	6'000.00

Remplacement de la porte d'évacuation incendie	CHF	3'000.00
<u>Divers et imprévus</u>	<u>CHF</u>	<u>5'000.00</u>
Total	CHF	36'000.00

Pour évaluer la pertinence des travaux d'amélioration énergétique sommaire de la grande salle, il faut les mettre au regard des besoins de chaleur effectifs de local. Considérant que les locations en périodes hivernale sont en moyenne d'une quinzaine de jours par année, et qu'une gestion rigoureuse du chauffage pour les seuls jours de location est mise en place, la consommation actuelle s'en trouve réduite à un niveau bas, que nous pouvons estimer entre 100 et 200 litres de mazout par année pour les quelques 90m² chauffés pendant 15 jour.

Il faut encore relever que l'estimation des travaux ne prend pas en compte l'isolation du plancher et du plafond. Ces travaux n'amélioreraient donc que minoritairement le bilan énergétique de la grande salle, et très marginalement celle du bâtiment.

A noter encore qu'une isolation partielle créera localement des ponts de froid propices à la formation de moisissures.

Il apparait finalement qu'au regard du coût des travaux d'isolation partielle de la grande salle, de leur efficacité moindre et de la réduction des volumes (en moyenne 100 mm sur chaque paroi et la condamnation des armoires), un investissement pour une isolation partielle n'est ni rationnel et ni efficace, et n'est donc pas intégrée à la présente demande de crédit.

Si une réflexion énergétique sur les bâtiments communaux parait effectivement judicieuse, elle devra se faire de manière globale et méthodique pour l'ensemble des bâtiments communaux. Ceci permettra d'identifier les principaux potentiels d'économie, afin de définir les priorités d'assainissement. Une telle démarche, prévue dans le cadre du plan énergétique et climatique communal (PECC) qui débutera en 2024, permettra d'assurer une meilleure efficacité tant écologique qu'économique.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ

- vu le préavis municipal no 14/2021-2026 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'octroyer un crédit de CHF 50'000.00 à la Municipalité pour la réfection de la Grande-salle de La Praz ;
- D'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie courante ;
- D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

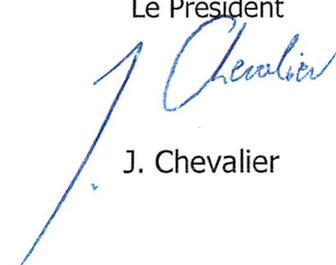
Le Syndic  R. Dupertuis-dit-Neveu

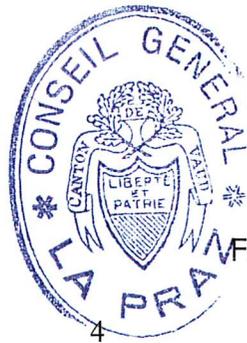
 MUNICIPALITE
CANTON DE VAUD
LIBERTE ET PATRIE
LA PRAZ

La Secrétaire  C. Bally Tharin

Adopté / Refusé par le conseil général le..... *07.12.2023*

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président  J. Chevalier

 CONSEIL GENERAL
CANTON DE VAUD
LIBERTE ET PATRIE
LA PRAZ

La Secrétaire  F. Benmessaoud

4